

Paris, le 25 avril 2013

COMMUNIQUE INFORMATION REGLEMENTEE

Communiqué précisant les modalités de mise à disposition du Document de
Référence VISA AMF - D.13-0423 an date du 24 avril 2013

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel informe que ce document, déposé auprès de
l'Autorité des Marchés Financiers «AMF», a obtenu le VISA AMF D.13-0423 en date
du 24 avril 2013

Ce document est à la disposition du public sur le site de l'émetteur à l'adresse
suivante :

www.bfcm.creditmutuel.fr

www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/bfcm/infomation_reglementee/index.html

sur le site de l'AMF :

www.amf-france.org

Des exemplaires de ce document sont disponibles, sans frais auprès de l'émetteur :

<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>

Contact : Sandrine Cao-Dac Viola
Tél. : 01 40 16 28 13
mailto : BFCM-WEB@bfcm.creditmutuel.fr